L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.
JOURNAL QUOTIDIEN.........$12 } payable d'avance
DO TROIS FOIS PAR SEMAINE.$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 30 NOVEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

Nous avons souvent exprimé le regret de voir la presse étrangère nous juger sans impartialité et sous l'influence de tristes préventions ou d'antipathies mal raisonnées; mais peut-être ne faut-il pas s'en prendre à elle seule de son excès de sévérité. Il arrive assez souvent qu'elle ne fait qu'emprunter à la presse de notre pays les renseignemens dont elle use, et les armes qu'elle tourne contre nous. Celle-ci devrait donc, autant que possible, mettre toute réserve, toute prudence dans le récit et dans l'appréciation des événemens qui se passent parmi nous. Malheureusement elle ne le fait pas toujours et elle s'expose à produire les plus tristes impressions. Ce n'est rien encore lorsque les faits qu'elle cite sont vrais, quoique mal compris; ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que parfois elle propage les bruits les plus absurdes, les plus invraisemblables et les donne pour d'authentiques vérités. Si ces mensonges sont de nature à attaquer le caractère américain, évidemment ceux qui nous sont hostiles, s'empressent de s'en emparer comme pièces à l'appui de leurs accusations.

N'est-ce point là l'usage que l'on pourra faire par exemple d'un article publié tout récemment par la "Revue de la Nouvelle Angleterre"? Cet article affirme "que le général Harrison a été empoisonné, que l'aspect de son corps au moment où il fut exhumé pour être envoyé à North-Bend, était de nature à justifier cette opinion et que telle fut en effet, l'impression éprouvée par les hommes d'art et autres, qui l'examinèrent alors." L'allégation d'empoisonnement, avait peut être été déjà essayée; mais jamais elle n'avait été formulée aussi nettement que la fait la Revue de la Nouvelle Angleterre, jamais elle n'avait eu autant l'air d'une réalité, et elle pourrait bien être acceptée ainsi par quelques-uns des nos confrères d'outre-mer qui la répéteraient en lui donnant aux yeux de leur public une certaine valeur. On ne saurait donc trop protester contre cette allégation qui ne sera accueillie à l'intérieur que par un sourire de mépris, mais qui serait facilement prise au sérieux à l'extérieur.

L'infortuné général Harrison, chacun le sait, est mort d'un excès de travail et de fatigue; il a succombé au fardeau que lui avaient imposé la confiance de ses concitoyens et l'amour de ses devoirs, et jusqu'à sa mort il est resté entouré de ses amis les plus fidèles et les plus dévoués. Aucun d'eux cependant n'a parlé de poison. Où sont d'ailleurs les hommes de l'art qui suivant la revue, en ont constaté la présence? Comment se fait-il qu'ils aient gardé le silence jusqu'à ce jour et qu'ils aient attendu si tard pour faire une pareille révélation? Comment se fait-il aussi que les habiles médecins qui entouraient l'ex-Président, n'aient pas découvert qu'il succombait, non pas à des causes naturelles, mais à l'action du poison? En vérité l'on ne conçoit pas quel a été le but de la Revue en mettant une fable aussi odieuse en circulation. Cette fable n'aura sans doute d'autre effet que de faire croire et dire à l'étranger que nous avons mis à notre usage des crimes qui semblent être l'apanage spécial de l'ancien monde. Dieu sait cependant que l'empoisonnement et l'assassinat politique ne nous sont pas nécessaires, nous pouvons abandonner ces moyens aux monarchies despotiques ou constitutionnelles, car nous en avons d'autres plus naturels et plus légitimes pour nous débarrasser de ceux qui nous gouvernent lorsque nous en sommes las. La vraie démocratie n'a besoin ni de Locustes, ni de Brutus.

La malle a encore manqué hier. On ne saurait attribuer ces retards fréquens et tout à fait extraordinaires qu'aux inondations produites par les pluies de la semaine dernière; car nous ne pouvons croire que le gouvernement tolérât jusqu'à ce point la négligence de ses agens.

Quoiqu'il en soit, il y a quelque chose à faire. Il faut ou forcer le gouvernement général à mieux organiser le service ou obtenir d'une façon ou d'une autre la réparation des chemins destinés au transport des dépêches.

☞ La liste des navires destinés pour la Nouvelle-Orléans, se trouve à la quatrième page de notre feuille d'aujourd'hui.

INSTITUTION BELLANGER.

Les examens publics de cette institution ont eu lieu dans le courant de la semaine dernière. Nous y avons assisté, et nous en sommes revenus avec cette consolante idée que l'enfant soit et peut élever à une autre voix que celle de la méchanceté, une autre crainte que celle de la force brutale. En vérité il nous a fallu voir et entendre tout ce que nous avons entendu et vu pendant ces trois jours d'examen, qui nous ont paru trop courts, pour comprendre tout ce que la volonté d'un homme de cœur peut accomplir. M. Bellanger a su faire de ce sentiment une arme avec laquelle il combat avec succès la paresse et l'ennui de l'enfant, et le pousse sans contrainte dans la voie du progrès. Nous le félicitons d'avoir su faire de l'art de professer un art grand et noble, et de rendre un véritable plaisir à l'enfance.

Peu avant la distribution des prix, le chef de l'institution a fait un discours empreint de sollicitudes pour l'avancement de notre jeunesse, et plein de pensées vraies sur cette éducation intime et fondamentale qui se reçoit au sein de la famille et que les travaux de l'école ne donnent jamais. Cette institution mérite la renommée qu'elle s'est acquise dans notre ville.

COUR CRIMINELLE.

Hier, pas une seule affaire de quelque importance ne s'est plaidée à la Cour criminelle.

John Wallace et Mathew [illegible], accusés d'avoir volé une montre; Samuel Moon, d'avoir dérobé un vol de peu de valeur à bord d'un navire; Antonio Cabas, d'avoir enlevé une somme de cent cinquante piastres, ont été trouvés tous quatre coupables.

Antoine Breux, accusé d'avoir donné asyle et tenu caché chez lui une esclave maronne, a été renvoyé de la plainte.

COUR DU RECORDER.
2me MUNICIPALITE.

La Cour du Recorder Baldwin a été hier très pauvre en sujets.

James Sheridan, Frederick Warren, Thomas Wiggin, Michel Barrett, accusés d'avoir troublé la paix publique ont été requittés après avoir subi les admonitions du Recorder.

Daniel Gi[illegible] arrêté à la requête du capitaine Mac Intire, pour avoir occasionné quelque désordre à bord du Wellington, a été acquitté.

James Br[illegible] passant sous l'accusation d'avoir maltraité sa femme, a été libéré après avoir promis au Recorder de s'amender, et de ménager désormais sa moitié.

Nous trouvons dans le Mobile *Journal* du 26, une lettre datée de "Mission de Refugio," Texas, 2 octobre, dans laquelle on parle d'actes d'hostilité commis par un parti de maraudeurs Mexicains, qu'on dit être indirectement sous la direction d'Arista. D'après cette lettre, un M. Findley, autrefois habitant de la Mobile, a été mis à mort et six autres individus emmenés prisonniers.

VARIÉTÉS.

LE DROIT D'AINESSE.

II.

[Voir l'Abeille d'hier.]

La mort d'Edouard d'Hervilly avait été entourée de circonstances qui méritent d'être rapportées.

Deux ans auparavant, la famille du comte d'Hervilly était allée s'établir à l'hôtel de la *Ville de Londres*, dans la vallée de Chamouny, et elle avait fait plusieurs excursions au milieu des montagnes sous la conduite d'un vieux guide, nommé Pierre Michan, lequel témoignait à Hélène une affection toute paternelle.

Le Mont-Blanc avec les neiges éternelles qui le rendent presque toujours inaccessible, avec cette barrière de montagnes qui lui servent de piédestal, attiré par le double charme du mystère et du danger; les deux fils du comte résolurent d'en explorer la base, quoique la saison fût encore peu avancée. Pierre fut appelé comme de coutume; il choisit les autres guides, et l'on partit au point du jour.

Edouard d'Hervilly était un jeune homme de vingt-cinq ans, d'une figure belle et régulière. Sa haute taille, ses cheveux blonds, l'azur tranquille de ses yeux bleus, contrastaient avec la stature moyenne, avec les yeux noirs avec la physionomie mobile et tourmentée de son frère. Edouard devait hériter du titre et de la fortune du comte; la main d'Hélène lui était destinée comme à l'aîné de la famille. Les convenances avaient décidé ce mariage et Edouard le désirait avec une ardeur qu'il n'était peut-être pas partagée. Hélène, restée orpheline de bonne heure, avait été laissée aux soins du comte et de la comtesse d'Hervilly. Elle aimait Edouard comme un frère. Elle admirait ses nobles qualités; mais cette amitié fraternelle et cette froide estime ne suffisaient ni à la passion du jeune homme, ni aux exigences de son propre cœur. Elle se laissait cependant aller à cette union que ses amis avaient arrêtée pour elle. Peut-être, dans ses rêves, avait-elle entrevu une autre image; mais, s'il était vrai, elle avait su commander à son imagination. Elle cachait déjà une volonté ferme, une âme énergique sous la gracieuse apparence d'une créature jeune fille, et le rêve folâtre d'un enfant.

Quant à Robert, le comte se proposait de lui acheter une compagnie, ou de l'engager dans l'ordre des chevaliers de Malte. Tel était le partage que le sort avait établi entre les deux frères: A Edouard les délices de Paris et de Versailles, la fortune, les honneurs la main d'une femme adorée, à Robert l'existence monotone et la carrière bornée d'un soldat, ou la triste solitude de la vie monastique, une vieillesse sans enfans, une mort sans consolations.

Robert avait ouvert trop tôt les yeux à cette différence de perspective. Pendant long temps sa jeune cousine fut sa confidente. Quand il murmurait contre le sort, contre l'injustice des lois, contre la partialité de ses parens en faveur de son frère aîné; quand il se plaignait que personne ne l'aimât, Hélène le consolait par de douces paroles; elle pleurait avec lui, elle souffrait de ses chagrins, et sa pitié, ses larmes, qui la rendaient encore plus belle, étaient un baume à ce cœur plein de fiel. Ils grandirent ainsi tous deux dans une tendre sympathie, dans une heureuse insouciance de l'avenir. Mais, à la fin, Hélène, avertie des projets que l'on formait sur elle, eut la conscience du danger. Elle lut dans l'âme de Robert, elle lut aussi dans la sienne, et elle eut peur.... Dès lors la réserve de la jeune fille succéda à l'abandon et à la familiarité de l'enfant. La tristesse de Robert s'en augmenta. A mesure que l'époque fixée pour le mariage de son frère aîné approchait, ses yeux brillaient d'un feu plus sombre. Une ligne profonde creusée entre ses sourcils, et la contraction de ses lèvres, annonçaient le désordre de ses idées. La comparaison qu'il faisait de son sort et de celui d'Edouard le jetait dans une espèce de folie. Quand il parlait, sa voix était brève et saccadée, rien de plus capricieux que son humeur. Avec son frère, il se montrait tantôt dur jusqu'à la haine, tantôt bon et affectueux jusqu'à la tendresse.

Un observateur eut remarqué que, depuis quelque temps, il évitait d'adresser la parole à Hélène, et qu'il détournait soigneusement ses regards de dessus elle.

Edouard et son frère, accompagnés de leurs guides, s'étaient déjà élevés à une hauteur de 500 mètres environ. Ils suivaient le sentier qui longe le glacier *des bois*, sur la pente nommée la Felia. La fatigue de la marche avait éclairci le front de Robert et coloré ses joues pâles. Ému, transporté à l'aspect de cette nature grandiose, il aspirait l'air avec ivresse; sa poitrine se dilatait, il s'oubliait; il était heureux. Plus calme, plus maître de ses sensations, Edouard promenait autour de lui un regard observateur. Le nom des sites, la profondeur des précipices, l'élévation des pics et des rochers, il voulait tout savoir, et il pressait incessamment le vieux Pierre de questions, tandis que Robert se perdait dans une contemplation muette.

Le soleil illuminait encore de ses reflets le sommet glacé du Mont-Blanc; mais l'obscurité ne devait pas tarder à descendre dans les vallées.

—Hâtons-nous, dit Pierre: il nous faut gagner au plus vite le lieu où nous passerons la nuit.

—Pierre, demanda Edouard, n'est-ce pas un glacier que j'aperçois tout là bas, dans le fond, en deçà d'une forêt de sapins?

—Oui, c'est le glacier *des bois*. Mais ne vous éloignez pas de moi, Monsieur Edouard. Venez, nous n'avons que le temps d'arriver.

Edouard, sans l'écouter, s'avança jusqu'à l'extrémité d'une roche, et penché sur un talus de plusieurs centaines de pieds, tranquille, il se mit à considérer le glacier.

—M. Edouard, cria le guide, prenez garde, ces roches ne sont pas sures. La neige qui est tombée ces jours-ci vous cache le terrain.

Robert s'était arrêté à regarder son frère.

—Edouard, lui dit-il, revenez; il y a du danger.

Edouard se retourna pour lui répondre. Tout à coup il poussa un cri et étendit les bras. La neige qui le portait venait de manquer sous ses pieds. Il tomba dans une espèce de ravin, d'où il commença à rouler sur une pente rapide, avec une vitesse effrayante, entraînant avec lui une avalanche de pierres et de neige. Robert et les guides s'élancèrent pour le retenir. Il avait déjà disparu.... Ils entendirent comme un tourbillon qui s'abattit au fond du précipice. Si quelques gémissemens furent poussés, ils s'éteignirent dans l'éloignement.

Pierre revint le premier à lui.

—Au secours! cria-t-il; Au secours! tout espoir n'est pas perdu. La neige aura amorti sa chûte. S'il n'a pas roulé dans quelque fente du glacier, nous le sauverons peut-être. Allons, enfans: du courage. Descendons.

—Oui, oui, dit Robert: Courons, sauvons mon frère.

Et il se précipita dans la direction d'où ils étaient venus.

Arrêtez, arrêtez! lui cria Pierre: vous risquez votre vie: attendez nous.

Robert continua de descendre en franchissant des espaces considérables à l'aide de son bâton ferré, et tous ses guides partirent sur ses traces.

Il fallut faire un long détour pour parvenir jusqu'au fond de cette espèce d'entonnoir. Pressés par l'imminence du péril auquel Edouard était exposé, ils s'écartèrent bientôt et chacun prit la direction qui lui sembla la plus facile et la plus courte. Ils arrivèrent enfin, les uns après les autres, à l'exception de Pierre, et au bout de trois quarts d'heure des plus pénibles efforts. Robert les avait devancés. Une ravine, que le hazard lui avait fait découvrir et dans laquelle il s'était jeté, l'avait amené plus promptement que les guides eux-mêmes. Ceux-ci le trouvèrent sur le glacier, dans un endroit où des éboulemens de neige et des masses de pierres fraîchement détachées de leur base annonçaient qu'Edouard avait dû tomber. Robert les attendait dans un morne silence et il leur montra du doigt une de ces crevasses dont les glaciers sont sillonnés, noirs abîmes que l'œil de l'homme ne sonde jamais. Un cri d'horreur s'échappa de toutes les bouches. Ce gouffre servait-il de sépulture au malheureux Edouard?

—Voyez, dit Robert d'une voix attérée: Ces fragmens de rochers ont roulé jusqu'ici. Interrogez ces traces de neige marquées sur la glace.

—C'est l'empreinte d'un corps humain, observa un des guides.

—Et elle est plus forte sur le bord de la crevasse, dit un autre: on croirait qu'il s'y est arrêté un moment avant de tomber au fond.... Ah! voilà du sang!

—Pauvre Edouard! quelle mort! s'écria Robert dont les yeux ne trouvaient pas de larmes.

—Oui, quelle mort! répéta Pierre en paraissant enfin: lui aussi sur ce théâtre de désolation.

Robert courut au devant du vieux guide.

—Pierre, lui dit-il vous savez l'affreuse vérité?

—Affreuse, oh affreuse!

—Mon malheureux frère a péri. Il a été englouti dans cet abîme.

—Englouti vivant, peut-être! répondit Pierre avec énergie.

Le visage de Pierre était bouleversé. Le son de sa voix, ses regards exprimaient moins de douleur encore que d'horreur et d'épouvante. Il n'adressa à Robert aucune consolation. Il semblait accablé par le sentiment de sa propre responsabilité.

Cependant les autres guides poursuivaient leurs recherches, fouillant les rochers, creusaient dans la neige, recueillant avec soin tous les indices. Robert les animait de son exemple. Toutefois, aucun doute n'était possible. Mais la réalité était si horrible! Seul, le vieux Pierre ne prenait point de part à ces perquisitions, par lesquelles ses camarades et Robert cherchaient à se tromper eux-mêmes, et dont le résultat était d'avance connu. Il s'était assis sur un fragment de roc granit, au bord du glacier, la tête penchée entre ses mains, et il pleurait. A la fin il se leva:

—Nous n'avons plus rien à faire ici, dit-il aux autres guides. Il faut maintenant porter cette nouvelle à un père et à une mère.... Pauvres gens! et moi qui avais promis....!

Malgré les ténèbres, qui augmentaient les dangers de la marche, on se remit en route. Ce fut Pierre qui eut le triste courage d'apprendre au comte et à la comtesse d'Hervilly le malheur qui venait de les frapper. Les regards d'un air sombre serrer dans leurs bras le fils unique qui leur restait. Après quoi, il demanda à Hélène un entretien particulier.

Pourquoi Hervilly ne pouvait plus se faire illusion: une cause inconnue qu'il n'osait pas approfondir, lui semblait [illegible] de la cousine! Entr'elle et lui il s'élevait un obstacle fatal qu'il ne pouvait vaincre, car il en ignorait la nature. Quel était cet obstacle? Pourquoi Robert hésitait-il à interroger la jeune fille? Pourquoi, au moment d'ouvrir la bouche, un instinct secret le rendait-il au silence?

Hélène, de son côté, soutenait contre elle-même une lutte pénible; ses joues se creusaient. Ses yeux étaient fatigués par l'insomnie et par les larmes, et une pâleur maladive flétrissait l'éclat de son teint. Témoin des effets de cette passion effrénée qu'elle avait fait naître, et où elle voyait Robert se consumer, elle arrêtait quelquefois sur lui un regard de pitié: puis bientôt elle tressaillait et détournait ses yeux avec horreur. Si violens que fussent les combats que son cœur lui livrait, elle eut la force de résister aux instances et aux reproches de la comtesse. Pressée de questions, elle aima mieux se laisser accuser que de répondre.

Six mois s'écoulèrent de la sorte: cette vie d'incertitudes, d'anxiétés sans cesse renaissantes, d'espérances et de craintes qui se détruisaient tour à tour, était devenu insupportable. Hélène, obsédée continuellement par Robert et enfermée seule avec lui au fond d'une retraite que nul visiteur ne venait troubler, avait recours, pour soutenir sa résolution chancelante, à une froideur, à une réserve, à une sévérité excessive de langage et de manières, ce n'était plus la jeune fille patiente et résignée, l'ange compatissant, qui accueillait avec tant de bonté les plaintes de son cousin et qui le consolait des injustices du sort. Loin de se montrer touchée des efforts qu'il faisait pour lui plaire, elle s'en irritait. A ses protestations les plus tendres, elle opposait tantôt un silence glacial, tantôt de brusques emportemens: on eut dit qu'elle y cherchait un refuge et que, réduite aux abois, elle attaquait, ne pouvant plus se défendre. Quand Robert la regardait dans un douloureux étonnement, elle éclatait tout à coup en sanglots, et son cœur oppressé se soulageait par un déluge de larmes.

Que signifiaient ces symptômes si contradictoires? la comtesse hésitait à les interpréter: c'était de la haine poussée jusqu'à l'aversion, si, toutefois, ce n'était pas de l'amour.

Robert parlait souvent de retourner à Versailles; son humeur, qui était déjà sombre et chagrine, s'était encore aigrie davantage; il lui échappait des discours étranges pour un homme de qualité. Lui, comblé des faveurs de la cour, né dans une classe privilégiée à qui la France était livrée en pâture, il s'indignait contre les privilèges du rang et de la naissance; il maudissait l'ordre de chose auquel il devait tout; il se déclarait le champion des idées nouvelles que les philosophes avaient mises à la mode; il en appelait hautement l'exécution. Le droit d'aînesse surtout était l'objet de ses attaques passionnées; il y revenait sans cesse et toujours avec une âcre amertume; on comprenait, à l'entendre, qu'il s'agissait pour lui d'un grief personnel, et non pas d'une vaine utopie politique. Le droit d'aînesse! Il en avait été jadis la victime: mais quoi! l'homme pardonne aisément à la cause de ses souffrances passées: il n'a une haine vivace que pour ce qui l'a fait faillir.

Si donc Robert fuyait la société de ses égaux, ceux-ci évitaient la sienne avec soin: mécontent des autres et de lui-même, désespérant de vaincre l'obstination de sa cousine, il résolut de voyager; il voulait partir sans voir Hélène; mais, au moment d'exécuter ce dessein, je ne sais quelle indomptable curiosité, quel besoin de vérifier un soupçon le saisit, et l'amena devant elle.

Quand il entra dans le salon, elle était seule, pâle et souffrante, mais calme en apparence, et préparée à cette visite. Quelques instans auparavant, la comtesse l'en avait prévenue, et l'avait suppliée de lui conserver son fils.

—Chère fille, lui avait dit cette mère éplorée, cela dépend de vous seule. Qu'il ne parte pas! je sens que je ne le reverrai plus.

—Oh non! s'était écriée Hélène, cela ne dépend pas de moi; mais je ferai ce que je pourrai.

—Hélène, lui dit Robert d'un ton grave, je viens vous faire mes adieux. Avant de partir pour un voyage dont je ne prévois pas le terme, j'ai désiré prendre congé de vous.

—Robert, mon cousin, rien ne peut-il vous fléchir! ne voyez-vous pas les larmes de votre mère, les miennes! êtes-vous insensible au chagrin que vous nous causez?

—Vous connaissez le motif qui m'éloigne d'ici....

—Que vous êtes cruel!

—Moi cruel? c'est vous qui êtes sans pitié. Pour me retenir, vous n'auriez qu'un mot à dire, et ce mot, vous ne le direz pas.

—Que me demandez-vous, mon Dieu? Pouvez-vous exiger que je vous sacrifie mon bonheur, le repos de toute ma vie?

—Vous me haïssez donc bien?

—Vous haïr! moi!

—Alors un autre amour....

—Ne le croyez pas, Robert. Si, pour vous conserver à votre mère, il ne faut que le serment que je vous fais de n'être jamais à personne, ... acceptez-le, ce serment, mais ne demandez rien de plus.

—Hélène, s'écria Robert, en se rapprochant de la jeune fille, au nom du ciel, qui vous empêche d'être à moi?

Hélène ne répondit pas.

—J'attends votre réponse, continua Robert. Pour que vous ayez rompu un projet concerté par nos familles, méconnu le vœu de mon père mourant, et rejeté avec mépris l'amour le plus dévoué, il vous fallait une raison puissante, et vous ne devez à vous-même de me la faire connaître.

—La demande est étrange, Robert, bien étrange en vérité. Ne suffit-il pas que je sois libre de disposer de ma main? pourquoi revenir sur ce sujet pénible?

—C'est que plusieurs fois, répliqua Robert, en attachant sur elle un regard qui voulait être ferme, vos paroles ont paru renfermer un reproche et une accusation que je n'ai pu comprendre.... De quoi suis-je coupable? enfin, ajouta-t-il, en se enhardissant, qu'ai-je fait? Parlez, je vous en prie.

Hélène pâlit à cette question; elle regarda Robert au visage, et celui-ci, comme épuisé de l'effort qu'il s'était imposé, baissa les yeux devant ceux de la jeune fille.

—Je n'ai rien à vous dire que vous ne sachiez, répondit-elle, avec une agitation contenue; je vous le répète, c'est parce que j'ai été la fiancée d'Edouard que je ne veux pas être la femme de son frère.

—Cette explication est elle-même un mystère, Hélène. Une conclusion toute différente aurait semblé plus naturelle aux yeux du monde.

—Qu'importe que le monde ne la comprenne pas, si vous la comprenez, vous!.... Brisons là, mon cousin, je vous en supplie.

—Non, s'écria Robert, en éclatant; vous m'expliquerez vos réticences, vos allusions continuelles à je ne sais quel événement.

—Des allusions!.... et comment savez-vous que ce sont des allusions?

—Je ne sais rien; c'est à vous de me le dire.

Et il se jeta au-devant d'elle pour lui barrer le passage.

—Laissez-moi!....au nom du Dieu vivant, Robert, laissez-moi! Craignez que votre mère ne m'entende.

—Je ne crains rien. Nous sommes seuls; parlez.... parlez donc.

Hélène marchait avec précipitation dans la chambre. Ses yeux lançaient des éclairs. Elle pressait avec effort ses deux mains sur sa poitrine, comme pour retenir l'aveu qui allait lui échapper.

—Mon dieu! s'écria-t-elle: il le veut; il veut que je parle!

—Eh bien! achevez. Oui, je le veux: achevez...

Et Robert, les yeux égarés, la voix haletante, s'attachait à ses pas comme un homme qui ne se connaît plus.

Tout-à-coup elle se retourna vers lui:

—Sortez, Monsieur! lui dit-elle avec une autorité irrésistible. Je ne prononcerai point des mots affreux. Je suis la confidente du glacier des Alpes, et nous garderons votre secret.

Robert chancela sur ses pieds comme si la foudre l'eut frappé. Il hésita un moment. Il ouvrit la bouche.... Puis, dompté par une force supérieure, il baissa la tête, et sortit de l'appartement.

Hélène courut après lui.

—Robert! lui cria-t-elle: c'est à moi de partir. Restez! restez auprès de votre mère!....

Il ne l'écouta pas, et, quelques instans après, une chaise de poste l'emportait sur la route de Paris.

—Pardonnez-moi, chère tante, disait le soir même la jeune fille à sa protectrice en s'efforçant de la consoler. Ce mariage n'aurait fait ni son bonheur, ni le mien. Robert m'oubliera dans ses voyages. Il nous reviendra bientôt: vous le reverrez, et moi, ma mère bien aimée, je ne vous quitterai jamais.

La mort devait bientôt les séparer. La comtesse d'Hervilly tomba malade. Le chagrin avait miné ses forces. Elle s'affaissa rapidement: et tandis que Robert faisait voile vers le Canada, elle rendait son âme au créateur. Pauvre mère, pour qui les joies même du ciel, du ciel où rien n'est ignoré, devaient être mêlées de tant d'amertume!

F. C.

[*La suite prochainement.*]

A NOS ABONNÉS DE LA CAMPAGNE.

Nous avons aujourd'hui commencé l'exécution d'une mesure depuis longtemps projetée, mais que nous n'avons adoptée qu'avec répugnance.

Depuis que l'Abeille a passé entre nos mains, nos abonnés de la campagne ont joui d'une grande indulgence sous le rapport du paiement de leur souscription. La plupart, nous devons le dire, n'ont encore aucun crédit porté à leur compte, sur notre grand livre. Peut-être, dans des temps de prospérité générale, aurions-nous souffert plus longtemps cet état de choses sans nous plaindre, mais aujourd'hui chacun de nos abonnés reconnaîtra la vérité de notre assertion, nous avons besoin d'encaisser tout ce qui nous est dû, et d'apporter dans nos dépenses la plus stricte économie pour maintenir notre journal sur le pied où nous avons réussi à le placer dans les Etats du Sud et du Sud Ouest.

Nous avons en conséquence pris la détermination de ne plus expédier, à l'avenir, notre journal sans que l'année d'abonnement n'ait été payée d'avance, ou que nous n'ayons reçu sur quelque correspondant à la Nouvelle Orléans un mandat équivalent à de l'argent comptant.

Dès ce jour, les conditions de l'abonnement à l'Abeille sont:

Journal quotidien, une année d'avance,	$12
Journal de campagne, publié trois fois par semaine, une année d'avance,	10

A l'expiration de l'année, le journal sera discontinué, à moins que l'abonné n'ait fait renouveler sa souscription, en payant une année d'avance, ou par un mandat sur son correspondant.

Nous autorisons les Directeurs de Poste à donner quittance en notre nom, pour les souscriptions dont le montant nous sera expédié de leur bureau.

Nous remercions les personnes qui nous ont honorés jusqu'ici de leur patronage et les prions de considérer que si la mesure que nous prenons leur paraît extrême, c'est la force des circonstances seule qui nous y a obligés. La circulaire que nous leur adressons aujourd'hui a pour but d'obtenir un réglement définitif de nos anciens livres, afin de commencer à nouveau, d'après la règle que nous nous sommes prescrite, et que nous suivrons, en tout cas, quelqu'en puisse être le résultat.

BULLITT, MAGNE & Cie.

☞ Nous appelons l'attention du public sur la vente des esclaves de confiance, provenant de la succession de Mme Louise Angela Everhart, femme Even, qui aura lieu aujourd'hui, à une heure, à la Bourse St-Louis, par le Régistre des Testaments. 30 n

☞ Les personnes qui sont intéressées à l'amélioration de la race des chevaux, moutons, bêtes à corne, cochons, &c., &c., auront une belle occasion aujourd'hui en se rendant acquéreurs de quelques bestiaux arrivés d'Angleterre, qui seront vendus par J. A. Beard & Co. au Tattersall à 11 heures A. M. 30 nov

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Memphis, Knight, Liverpool, S & J P Whitney
Louis XIV, Juge fils, Havre, T Oxnard & co
Almira, Thayer, Portsmouth, J E Sumner & co

ARRIVES

Bateau de remorque Invincible, Howren, à 9 milles du Détour, avec la goel. Henry Clay.
Bateau de remorque Mohican, Heaton, des passes, avec les navires Hargrave et Russia, le brick Chapman et la polacre Carimen.
Bateau de remorque Porpoise, Davis, des passes, avec le navire Potomac, la barque Strabo ainsi que la goelette Ingham.
Bateau de remorque Southerner, Davis, des passes, avec les navires Warsaw, Ocean ainsi que la barque Main.
Navire Hargrave, Dailey, Bath.
" Ocean, Wellard, New York.
" Warsaw, Nendell, N. York.
" Russia, Gillet, do
" Potomac, Berry, Alexandrie.
Barque Main, Venard, des Iles Turques.
Barque Strabo, Sh af, de Liverpool.
Brick Chapman, Thompson Charleston.
Goel Ingham, Whittlesey, Galveston.
Polacre Carimen, Alcina, Floride de Cuba.
Goel. Henry Clay, Edward, de Matagorda.
Steamer George Washington, Carradine, de Rodney.
" Vicksburg, Glover, de Vicksburg.
" Worden Pope, Diller, du Fort Adams.
" Lehigh, Price, de Cincinnati.
" Atalanta, Verbois, de Baton Rouge.
" Princess, Sandford, de Natchez.
" Southerner, Swain, de Cincinnati.
" Gov. Roman, Elliott, du Grand Gulf.
" Hail Columbia, Sumpter, de Columbia.
" Angora, Selleck, du Bayou Sarah.
" Amazon, Mylle, de Cincinnati.
" Queen of the West, Brickle, Cincinnati.

MEMORANDA.

" Belle Poule, Hosea, de Cincinnati.
" Arkansas, Pennywick, de Fort Coffee.

Partis de New York pour ce port, 16 nov. navires Hilah, Hammond, et Glendover, Parsons.

☞ MM. Sam. L. Hill et M. Mahon, Failor et Pearsall consignataires par le navire Ocean de New-York, sont priés de faire connaître leur résidence au commis de débarquement sur la levée, faute de quoi leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais.
24 n G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

☞ Le navire FRANKFORT, capitaine Russell, de New York, est maintenant en déchargement au wharf de la rue St. Joseph. Les personnes qui ont des marchandises à bord, sont invitées à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, si non elles seront emmagasinées à leurs frais.
30 nov J. W. STANTON & Co, 36, rue Poydras.

☞ Les consignataires de 6 barriques marquées G W, nos. 2, 3, 7, 8 13. Aussi, D 300 sacs poivre, par le navire Frankfort, capitaine Russell, de New York, sont invités à faire connaître leur résidence au commis de déchargement sur la levée, sinon leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais.
30 nov J. W. STANTON & Co, 36, Poydras.

☞ Le sac aux lettres du DENMARK, pour Liverpool, sera enlevé du comptoir des soussignés aujourd'hui, à 4 heures P. M.
30 nov J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

☞ Le navire Ocean, capitaine Willard de New-York, commencera son déchargement ce matin, vis-a-vis le presse à coton de la 3e municipalité; les chargeurs sont priés de venir recevoir leurs marchandises.
30 nov G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

☞ Le navire PERUVIAN, capitaine Smith, de Liverpool, est maintenant en déchargement vis à vis le poteau No. 8, troisième municipalité. Il est notifié aux chargeurs que toutes marchandises non enlevées dans les cinq jours, seront envoyées aux magasins de la Douane.
30 n S & J P WHITNEY, 73, Camp.

☞ Le navire EUROPE, capitaine Mc. Lellan, commencera son déchargement ce matin près l'hôtel de la Monnaie, les chargeurs sont invités à venir recevoir leurs marchandises.
16 nov S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

☞ Le navire MEMPHIS, capitaine Knight pour Liverpool, sera expédié demain aujourd'hui. Les personnes qui ont chargé à bord de ce navire, sont invitées à porter leur manifeste à la douane avant midi.
30 nov S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

☞ AVIS. Les consignataires de 300 Caisses salaisons marquées B par le navire ROCKELL de Boston, sont invités à venir recevoir ces marchandises, au bureau du soussigné.
LEVI H. GALE,
30 nov 96, rue de la Commune.

SOCIETE SAMARITAINE DE LA NLLE-ORLEANS.
Le 30 novembre 1841.

Le bureau des directeurs s'assemblera spécialement ce soir, mardi, à sept heures et demie, à la demeure de M. John Nicholson, au-dessus de la Banque de Carrolton.
Par ordre,
30 n J. W. WATERS, Secrétaire.

ENFANT PERDU—Un petit garçon d'environ 4 ans, s'est égaré samedi dernier, 27 courant; il a les cheveux blonds et les yeux bleus, et était habillé d'une robe, couleur claire tachetée: il répond au nom de Thomas Farr. Il sa mère demeure encoignure des rues Dauphine et Orléans, dans la cour, où elle prie les personnes qui l'ont trouvé, de le ramener; elle leur sera on ne peut plus reconnaissante. 30 nov—4

A LOUER—Une maison très commode à deux étages, sise rue Conti, 156, venant de subir des réparations récentes, consistant en six appartemens, une cuisine bien fournie, cuisine, six chambres de domestiques, cabinet, poste cochère, jardin, citerne, hydrants, etc. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser, rue Amour, No. 88. 30 nov—6

SALLE ST-LOUIS.

AVIS—Les personnes chargées des listes de souscriptions pour les bals parés de société et les bals masqués de société sont priés de les envoyer au bureau de la salle de bal immédiatement afin de former la liste générale.
30 n—3

CLUB DES JOCKEYS DE LA LOUISIANE.

Les membres du Club des Jockeys de la Louisiane sont priés de se trouver à une assemblée du Club qui aura lieu à la Bourse St-Louis, mardi 30 du courant à 7 heures P. M. Les membres du Club pourront obtenir le No 98 rue de la Commune près le vartande, ou au bureau des billets à la course.
29 nov JAMES S. GARRISON, propriétaire.

RESTAURANT DE LA FONTAINE NOUVELLE.
TENU PAR ALEXANDRE & Co.

MESSIEURS ALEXANDRE & Co, ayant dans le temps tenu les Restaurants du Printemps, sur Ste-Anne, et celui des Européens, rue des Ursulines, préviennent le public et leurs connaissances, qu'ils sont de retour de France et qu'ils ne négligeront rien pour mériter la bienveillance dont le public les a toujours honoré. L'établissement qu'ils viennent de monter à neuf, est situé rue Toulouse, entre Royale et Bourbon, No 36. 30 nov—6t

HOTEL ST. LOUIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que l'ouverture de ce bel établissement meublé avec magnificence et dont il est directeur, sera ouvert pour la réception des pensionnaires mercredi soir prochain, 1er Décembre.

Il est superflu de parler de l'élégance et de la splendeur de cet hotel aux habitans de la Nouvelle-Orléans; mais pour les étrangers il est bon de leur dire que l'hôtel Saint Louis ou de la Bourse de la Cité est ce superbe monument du goût méridional qui occupe toute la façade de la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale.

La soussigné qui a été le propriétaire et le directeur de l'American Hotel et de Carlton House à New York, sollicite une partie de la confiance et du patronage du public, et profite de cette occasion pour offrir l'expression de sa reconnaissance à ses amis de la Nouvelle-Orléans qui l'ont aidé dans ses entreprises depuis qu'il réside dans le Sud.

Le bureau de l'hotel sera ouvert mercredi prochain, dans la matinée.

Les conditions sont les mêmes que dans les autres établissemens respectables.

EDWARD MILFORD.
Nouvelle-Orléans, 29 Novembre 1841.

Des domestiques parlant le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand, ont été engagés pour faire le service de l'hotel. 30 nov—1

$50 DE RECOMPENSE.

PRIS dans ma poche, hier, au Merchants Exchange, devant le bureau de la poste, un porte feuille en cuir contenant un portefeuille de $100 sur la Banque des Marchands et des Planteurs de la Mobile de (je crois) le 1er mars 1842, un billet de $20 de la banque de l'Union du Tennessee, 3 billets de $5 de la Banque de Memphis do., 2 do de $10 de la Banque de l'Union du Mississipi, quelques autres billets n'ayant pas cours, d'une piastre et de deux piastres, sur la Banque de Pensacola, de la Floride, 2 autres de $10 sur le Compagnie du R. R. de Pontotoc et Aberdeen, Mississipi. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque me rapportera le portefeuille et les billets ci-dessus désignés.
30 nov—3 THOMAS A. SMITH 39, Magasins.

Wm. HENRY PARKS,
COURTIER DE NAVIRE
ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
22, rue St. Charles.
Nouvelle-Orléans. 20 nov—1m

A VENDRE. 200 barils de [illegible] rouge, de la contenance de 40 gallons
30 nov—2 Wm. HENRY PARKS, 22, rue St. Charles.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. N. RICULFI & Co, ont transporté leur bureau à la rue Royale No 56, entre Bienville et Douane. 30 n

CAFÉ vert de la Havane en débarquement de l'Alabama à vendre par J. N. RICULFI & Co.
30 n No 56 rue Royale, entre Bienville et Douane.

SUCRE de la Havane, brut et blanc en débarquement et en magasin à vendre par J. N. RICULFI, 56 Royale.

BILLETS de banque du Kentucky, Ohio, Illinois et Indiana, à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 30 nov 55, Vieille Levée.

CONSERVES alimentaires—Caisses de 24 boîtes, dindes à l'huile, 200 caisses de 48 demi boîtes, 10 caisses de 20 demi tiers do sardines à l'huile, 4 caisses de 25 demi boîtes sardines à l'huile, 10 caisses petits pois au naturel en grand et demi boîtes.
5 caisses do accommodées do do
60 caisses cèpes à l'huile en grandes et demi boîtes.
60 caisses fraises au jus,
60 caisses fruits assortis do
Reçu récemment et à vendre à des prix très accommodans, en gros et en détail, par VALETON & Co
Encoignure Royale et Douane.

CRANBERRIES de Boston en barils de toute dimension arrangés particulièrement pour le marché, débarquées, à vendre par THAYER & CUSHING,
30 nov 17 Tchoupitoulas.

SARRASINS et farine de Goshen, débarquement, à vendre à bas prix par THAYER & CUSHING
30 nov 67, rue Tchoupitoulas.

BLANCS de baleine—500 caisses de bougies de New Bedford, en magasin, en débarquement et à vendre par THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas.

H[illegible]—[illegible] THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas.

CHANDELLES de suif—200 caisses de graisse assorties en débarquement et à vendre par THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas.

HALLENENS—Un assortiment général convenable pour la saison, débarquement reçu et à vendre par FROST & Co, 8 Canal.

COTON de Lowell 3-4, 7-8 et 7-8, débarquement en vente par FROST & Co, 8 Canal.

CHAPEAUX et casquettes de toutes descriptions, à vendre par FROST & Co, 8 Canal.

BOTTES, Souliers et Brodequins, à vendre à bas prix par FROST & Co, 8 Canal.

VIN de Tarragon, 24 pipes, 20 demi pipes, quarts, reçu de Barcelone, et en débarquement du navire Harriet, débarquement, à vendre par HUGO GILDEMEISTER, 47, Bienville.

EAU DE VIE, de Cognac, reçu de Barcelone, en débarquement du brick Henrieta, à vendre par HUGO GILDEMEISTER, 47, Bienville.

SAVON de Marseille—[illegible] cargaison du Harriet de Tarragon, à vendre par HUGO GILDEMEISTER, 47, Bienville.

CHANDELLES moulées—30 caisses en débarquement du [illegible] Neck of the Woods, à vendre par FERGUSON & REED, 21 Poydras.

DES avances libérales seront faites sur des consignations à New York. J. W. STANTON & Co, 36, Poydras.

PAR l'arrivage de Pomone, les navires cités [illegible] de nouveaux desserts de Wilson et Brockies [illegible] à l'huile, 7 caisses [illegible] élégans [illegible] J. ALBERT

CHARBON, [illegible] J. F. HENDERSON, 16 [illegible]

TRAITES, [illegible] sur Boston, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT.

AMANDES—200 sacs en débarquement du navire Alabama, à vendre par FRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.

FRUITS secs de Malaga, très que [illegible] FRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.

CIGARES de la Havane de toutes espèces en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée.

CIGARES—27,000 cigares de la Havane en 3 barils en débarquement du navire [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée.

SUCRE et cigares—50 caisses de sucre blanc et [illegible] en débarquement du brick [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée.

PORTZ [illegible] HYDE & GOODRICH, [illegible]

A l'horlogerie—Les soussignés ont reçu un grand assortiment d'outils d'horloger [illegible] HYDE & GOODRICH, 15 rue Chartres.

COUTELLERIE de Rodgers et Sons, ciseaux, rasoirs, couteaux de poche à 1, 2 et 3 lames, et de toutes dimensions, aussi nécessaires et toilette des manufactures d'Angleterre à vendre à bas prix en gros et en détail par HYDE & GOODRICH, 15 rue Chartres. 30 n

HUILE D'OLIVE:
100 paniers de 24-2 bouteilles, } huile de Bordeaux.
100 do de 12 do }
100 do de 6 do }
d'importation récente, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co.
30 nov 73, rue Toulouse.

LIQUEURS—[illegible] Bordeaux à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

PLOMB à gibier [illegible] du navire Frankfort, en magasin, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

TOILE à voile anglaise—250 pièces blanches de qualité supérieure, en débarquement, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

TOILE à voile de Russie et de coton—Un grand assortiment de l'une et l'autre, en numéros assortis des meilleures marques, constamment en mains et à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

SAVON 300 caisses savon No 1, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

HUILE 5 tierçons huile de lampe, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

VERNIS de copal—5 barils convenable pour vernis de meubles, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

JAMBONS enveloppés—16 barriques en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

LARD—100 barriques plats côtes fumés de Cincinnati, 6 barriques épaules, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

TOILE, corde et ficelle d'emballage—600 pièces toile du Kentucky, 300 rouleaux corde du Missouri, et ficelle, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

MARCHANDISES sèches du pays comprenant un assortiment de toutes espèces, à vendre au magasin à des prix raisonnables par W. C. TOMPKINS & Co, 69, rue Gravier.

POISSONS—25 tambours et 400 caisses morue nouvelle, 100 caisses harengs, débarquement reçus, à vendre par W. C. TOMPKINS, 69, rue Gravier.

HUILE et blanc de baleine de différentes espèces et qualités, à vendre en magasin à des prix réduits par W. C. TOMPKINS & Co, 69, Gravier.

VINAIGRE—30 barils actuellement en débarquement du navire Wales, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 69, Gravier.

MADERE—12 barriques en débarquement de l'Orléans, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins.

INDIGO—30 surons Cara. as en débarquement et en magasin à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins.

HUILE de baleine et de tanneurs à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins.

THÉ impérial—Poudre à canon et autres en caisses de 6 et 13, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins.

GINGEMBRE—poivre moulu et en grain, caisses muscades, &c. à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins.

LIQUEURS du pays—Rum, eau de vie, genièvre et alcool de différentes preuves et degrés, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins.

SAUMONS et maquereaux. Saumon en boîtes de ferblanc en débarquement du St-Louis, maquereaux des n. 1, 2 et 3 en barils 1/2 1/4 et 1/8 de baril à vendre par THAYER & CUSHING, 67 rue Tchoupitoulas.

$10 DE RECOMPENSE.

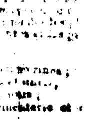

Parti marron de la boulangerie Ch. Nicaud & co, rue Condé No 69: le nègre ANTHONY; taille de cinq pieds six à sept pouces, teint très noir, ne parlant qu'anglais et s'énonçant lentement, physyonomie insignifiante.
Ce nègre a appartenu aux Messieurs Guérin, marchands de bois, 3me municipalité. 30 nov—3f

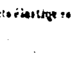

PERDU hier le 28 novembre courant, une chienne d'arrêt blanche tachetée de larges marques, couleur marron, âgée d'environ 6 mois, répondant au nom de Dia[illegible]. $5 de récompense sont promises à qui la ramènera au magasin rue St-Louis No 87. 30 nov—3 1

CHARBON DE TERRE ET DE BOIS—Le soussigné a constamment en mains un assortiment du meilleur charbon de cannel anglais, en tas et en boucauts, charbon de Pittsburg, de anthracite, aussi charbon de bois de chêne et de frêne, d'excellente qualité, qu'il offre à vendre en quantités au gré des acquéreurs et aux prix les moins élevés. Les ordres laissés au dépôt de charbon rues du Canal, No. 128 entre les rue Baronne et Carondelet ou au No. 18 Bank Place, seront promptement exécutés.
29 n—3 JOHN C STEWART.

HUILE—150 paniers huile à vendre par
19 nov FRATS & HERNANDEZ, 27 rue Toulouse.

SALLE ST-LOUIS.

MESSIEURS les membres composant le comité général pour l'inauguration de l'hotel et de la Salle St Louis sont priés de faire remettre leurs listes d'invitation au bureau de la salle de bal dans le plus bref délai.
27 n—3 Par ordre du comité de réception.

ENFANT PERDU.

S'EST absentée de chez le soussigné, rue Conti No. 47, dans la soirée de samedi 27 courant, une petite mulâtresse d'environ 4 ans, répondant au nom d'ARSENE et d'une figure intéressante; elle était vêtue d'une robe de cotonnade à raie, d'un tablier d'indienne foncée, chaussée d'une paire de bas bleu et de brodequins; elle avait les cheveux arrêtés avec un ruban noir. La personne qui l'aurait recueillie, est priée de le faire savoir au soussigné.
29n—3 J. E. LORRE, 47 rue Conti.

Mr. J. LION,
PEINTRE ET LITHOGRAPHE.

A L'HONNEUR d'annoncer qu'il est de retour en ville, et qu'il a ouvert son atelier dans la maison de son frère le dentiste, no. 166, rue Royale.

Messieurs les membres de la législature actuellement en ville, sont respectueusement invités à profiter de ce que les chambres ne sont pas encore en session pour venir compléter la galerie des portraits des législateurs.
29 nov—4

No. 61, rue de Chartres, près l'encoignure Bienville.

J. H. FOUSSIN offre à vendre les articles suivants qu'il vient de déballer:
Merinos français très fin de divers couleurs,
Napolitaine assortie,
Tartans 6/4 pour manteaux d'enfans;
Mousselines de laine imprimées et unie, nouveaux dessins et couleurs assorties,
Soieries pour robes, dessins nouveaux;
Do. noires et couleurs unies;
Florence et velour de soie assortis de couleurs,
Damask de coton pour meuble et rideaux;
Indienne française, nouveau genre,
Do. américaine petits et grands dessins;
Gants Jouvin dames, hommes et enfans, de toutes couleurs;
Cravates de fantaisie pour dames; do. pour hommes;
Cordelières et boutons de fantaisie pour robes,
Chales de soie et de satin brodés de différents genres;
Corsets assortis,
Gilets de tricot [illegible] et paletots do,
Bas de soie noirs et [illegible] do. de coton,
Taffetas cire,
[illegible] à corsets,
Chales cachemire 7/4,
Do. do 7/4,
Tous ces articles sont en première qualité, et seront vendus à bas prix en gros ou en détail. 29 nov—3

MAGASIN DE COMESTIBLES,
Encoignure Royale et Dumaine.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages un assortiment de vins et de provisions de toutes espèces, consistant en
Vins rouges en barriques et en caisses, tels que Lafitte, Léoville, Margaux, St Estèphe, St Julien.
Vins de Marseille, Bergasse, Bandol, Lunel Baux,
Vins blancs, Sauternes, Haut Barsac, Graves, en demi-barriques et en caisses de 12 et 24 demi bouteilles.
Vins de Bourgogne, Chambertin, Clos-Vougeot, Nuits, bouteilles et demi bouteilles.
Vins de Champagne en paniers de 12 et 24 demi bouteilles,
Vins du Rhin, Hockheimer,
Conserves alimentaires, telles que sardines à l'huile, poissons, truffes, [illegible]
Moutarde de Maille,
Saucissons de Lyon,
Fromages de tête, Gruyère, Neufchâtel,
Fruits aujus, pêches, prunes, abricots, prunes, groseilles,
Jus de groseilles framboise pour limonades et sirops,
Pruneaux d'Angers,
Liqueurs assorties, surfines et superfines,
Cerises à l'eau de vie, fruits assortis, prunes et abricots,
Curaçao de Hollande en bouteilles et demi bouteilles.
Absynthe de la marque [illegible]
Kirschwaser,
Salaisons assorties, thon mariné [illegible]
Prunes sèches en paniers,
Vermicelle et Macaroni,
Les familles pourront [illegible] vin de Bordeaux à raison de [illegible]
29 nov—3m E FOUTERN

Mme. HALL KEENAN,
66 rue Royale, encoignure Bienville,

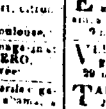

Ouvre maintenant un choix de marchandises sèches des genres les plus riches et les plus nouveaux, reçus par le navire Severn du Havre, telles que cachemires unis et brochés pour laine, cachemires de Pekin, bonnets, robes pour habit de ville, merinos français, anglais, chales imprimés, popeline rayées, jaconas, des crêpes et autres velours de différentes, dentelles, manteaux pour robes de ville et de théâtre, fourrures, mantilles, chales, cachemires, satin et rubans, manchettes, brodées à la vieille, chapeaux [illegible], rubans pour dames et enfans, chapeaux de pailles et d'Italie, pour dames, à garnitures, un grand assortiment de gants pour dames, hommes et enfans, bas, chaussures et bottines, anglais et [illegible] 1500 paires de souliers [illegible]

EXPOSITION LA LOUISIANE—[illegible] la faillite de [illegible] Charles Mosina, [illegible] 1841 [illegible] Raymond Lelargue [illegible]
29 n—8en 10j
R. PITOT,
Député Greffier

NATTES—100 rouleaux 1/4 [illegible] aujourd'hui par le navire Britannia, et à vendre par L. A. LEVY Jnr, 38 Douane.

CHALES—[illegible] à vendre par L. A. LEVY Jnr. 38 rue Douane.

R[illegible] J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

FUSIL[illegible] J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

CACHEMIRE [illegible] J. ALBERT, 22, rue Saint Louis.

HUILE de [illegible] en magasin et à vendre par J. ALBERT, 22, rue Saint Louis.

BLANC de plomb—200 kegs blanc de plomb en débarquement du navire Frankfort à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

CHANGE sur Paris—A vendre par BOUTIN, GALLY & Co. 73 rue Toulouse.

EAU DE VIE—17 [illegible] marque [illegible] BOUTIN, GALLY & Co.

VIN [illegible] BOUTIN, GALLY & Co., 73, rue Toulouse.

CHAMPAGNE [illegible] BOUTIN, GALLY & Co., 73, rue Toulouse.

EAU De Vie de Cognac [illegible] en magasin et à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

VERRE A VITRE—300 caisses verre à vitre de toutes grandeurs, en magasin et à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

TABAC en feuilles—100 [illegible] J. ROBERT & Co, 3 Magasins.

CIGARES—Un grand assortiment de cigares de la Havane constamment en mains et à vendre par J. ROBERT & Co. 3 Magasins.

RAISINS—[illegible] J. ROBERT & Co, 3 Magasins.

CIGARES [illegible] J. ROBERT & Co, 3 Magasins.

AMANDES—30 caisses [illegible] en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co, 3, Magasins.

CAFÉ de la Havane [illegible] en magasin et à vendre par ROBERT & Co. 3, Magasins.

SALSEPAREILLE [illegible] en magasin et à vendre par ROBERT & Co. 3, Magasins.

BEURRE de Goshen—50 barrils [illegible] récemment reçues et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 69, rue Gravier.

SUCRE de la Havane [illegible] blanc et jaune, à vendre par [illegible] & Co. 14 St-Louis.

SUCRE et melasse [illegible] N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins.

FLANELLE blanche [illegible] HAGEDORN & CRAMER, 50 rue Royale.

BONNETERIE—[illegible] en vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Royale.

PLATILLAS—Un grand assortiment d'Allemagne, dernièrement reçu par le St Lawrence de Hambourg, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Royale.

CUIRS à semelles—14 rouleaux [illegible] débarquement [illegible] à vendre chez BOUTIN, GALLY & Co. 73, rue Toulouse.

CAFÉ de Laguayra, à vendre par SCHMIDT & co.

TABAC—[illegible] en magasin, à vendre par FERGUSON & REED, 20 rue Poydras.

BEURRE—50 firquins [illegible] Goshen en débarquement de l'Orleans [illegible] Francfort, à vendre par FERGUSON & REED, 20 rue Poydras.

INDIENNES convenables pour le marché mexicain à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Royale.

MOUCHOIRS de Madras—Quelques caisses de qualité supérieure, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Poydras.

GANTS de laine et mitaines dernièrement reçus, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 rue Poydras.

DAME-JEANNES de 1, 2 et 3 gallons en magasin, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Royale.

LES personnes qui pourront donner quelques informations à l'égard de Catherine [illegible] sont priées de se présenter au bureau du [illegible] Prussien, No 35, rue Bienville. 27 nov 3

HUILE et blanc de baleine—175 caisses blanc de baleine en débarquement des navires Rockell et Trenton, 50 do 500 caisses chandelles de suif marque Jackson, 10 barils huile de baleine, en magasin à vendre par TUFTS & HOBARD, 20, Douane.

ARDOISES—27,500, 20 X 10 Comtesse; 20,000 18 X 9 Vicomtesse, excellentes ardoises de Bangor Welch, dernièrement reçues par le Lord Madison, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp

CAFÉ, SALON DE RESTAURANT
ET
MAISON DE PENSION,
Rue de la Douane, Nos. 64 et 66

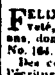

LES soussignés remercient le patronage libéral qu'ils ont reçu jusqu'à présent, ils informent leurs amis et le public, qu'ils ont ajouté un restaurant à leur établissement dans lequel on trouvera tout ce que les marchés offrent de meilleur, et où le service se fait le plus promptement.

Dans la maison de pension qui est entièrement séparée, les prix sont les mêmes comme suit:

Pension avec logement par semaine	$10 ou $40 par mois.		
do sans do	do 6	25	do
Diners seulement	do 5	20	do

Après le 1er décembre on servira une autre table afin de pouvoir satisfaire les personnes qui ne peuvent pas manger à trois heures.

On a toujours du vin rouge à diner.
27 n—2w THOMPSON & NUGENT.

AVIS AUX PERES DE FAMILLE.

FELIX LELIEVRE, littérateur, chef d'institution breveté, et membre de l'Université de France, depuis 25 ans, donnera leçons en ville et chez lui, rue Dauphine, No. 164.

Des cours auront lieu toute la journée pour la lecture, l'écriture, le français, l'anglais, l'arithmétique appliquée au commerce et à la banque, la géographie, l'histoire, le dessin, et la tenue des livres, &c.

M. Lelièvre, assisté de son fils, s'efforcera de mériter la confiance des parents, par son zèle et les soins les plus assidus. Le professeur, connu avantageusement, depuis trois ans, par des familles notables du pays, fournira d'ailleurs tous les renseignements qu'on pourrait désirer sur sa moralité et sur sa capacité. 27 nov 6p

PERDU OU VOLÉ hier entre 10 heures et midi dans le voisinage de la Levée, un grand portefeuille en maroquin rouge contenant les billets à ordre suivants du Mississipi:
$900; $1,000; $4,070 50; $4,070 50; $200, et une obligation de la somme de $900. Le paiement de ces billets a été arrêté ils ne pourront être d'aucune utilité à celui qui les a trouvés. Une récompense honnête sera donnée à celui qui rapportera ce portefeuille au No. 50, rue de la [illegible] ou au bureau de cette feuille. 27 nov

---

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 30 NOVEMBRE 1841.
Première représentation de la reprise de
LUCIE DE LAMMERMOOR,
Grand opéra en 4 actes, de Donizetty.
JUDIANA ET CHARLEMAGNE,
Vaudeville en 1 acte.
Le spectacle commencera à 6 1-2 heures.

THEATRE ST. CHARLES.

Mardi, 30 novembre 1841,
32me. représentation de la pièce intitulée
LA FAMILLE SUISSE.
Suivi du
MAUVAIS SUJET MARIÉ.
La Cracovienne par la petite Caroline.
GRAND PAS GITANA
Par M. Frédérick et Mde Araline.
Le spectacle sera terminé par
LA BARBE BLEUE.

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

Mardi 30 Novembre.
Le spectacle commencera par
UNE GRANDE ENTREE
Sur deux chevaux.
Le spectacle sera terminé par
LES YEUX NOIRS DE SUZANNE.
☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie; le spectacle commencera à 7 heures précises.

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS
193, rue Royale,
Entre Conti et St. Louis.

CETTE institution dirigée par Monsieur DEVOTI est ouverte. Les leçons de Classe auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'académie.

Pour plus amples informations, s'adresser M. E. Bertus, qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer. 26 n

ORCHESTRE POUR BALS.

CET orchestre est bien composé et possède un choix de contredanses. Les artistes qui le composent offrent leurs services pour les bals de société et de familles.
S'adresser au No. 264, rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe, à midi ou à cinq heures de l'après-midi.
29 nov—3

CAFÉ DE PARIS.
RUE ST. LOUIS EN FACE LA BOURSE.

LE RESTAURANT du Café de Paris a été ouvert par le tir de jeudi 1 novembre. Le propriétaire de cet établissement, dans l'espoir que le public voudra bien continuer de lui accorder son patronage, n'a rien négligé pour que le service de la cuisine et du restaurant soit remplie à la parfaite satisfaction de toutes les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance. 25 nov—1m

BATAILLON D'ARTILLERIE.

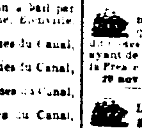

SAINTE BARBE,
FETE DES ARTILLEURS.

LE Bataillon prendra les armes dimanche prochain 5 décembre 1841, à huit heures du matin, en grande tenue d'hiver et se réunira à l'arsenal, pour célébrer notre fête et le 35ème année de notre formation, pour assister à la grand' messe en la Cathédrale, le pain béni du jour sera offert par le corps. Il y aura une quête au bénéfice des orphelins—Le comité du bataillon a l'honneur de prévenir MM. les anciens membres honoraires de se réunir à la Bourse St Louis le même jour à 4 1/2 heures de l'après-midi, d'où le bataillon partira pour se rendre au banquet du jour.

F. SAUTON,
Adjudant sous-off. &c.
29 nov remplissant les fonctions d'Adjudant major

AVIS.

MADAME MONTILLY a l'honneur d'annoncer au public, et particulièrement aux mères de famille qu'elle vient de transporter rue Royale 270, l'EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES qu'elle a dirigé pendant huit ans rue St-Louis, 60.

Le nouveau local où elle vient de s'établir, offrant de grands avantages d'être convenablement situé pour le calme et le silence nécessaires aux études, et ne laissant rien à désirer sous le rapport de l'étendue et de la salubrité, elle peut désormais y admettre à demeure quelques jeunes personnes de plus, outre les externes que les parens pourront y envoyer.

Dans cette institution, le Cours comprend:

LA LECTURE,	LA GEOGRAPHIE,
L'ECRITURE,	LA MYTHOLOGIE,
L'ARITHMETIQUE,	
LA LANGUE FRANÇAISE,	L'HISTOIRE ANCIENNE
ANGLAISE,	" MODERNE.
LA MUSIQUE.	

LA LANGUE ANGLAISE y est enseignée par un très habile professeur (M. Johnson), et ses demoiselles suivent également par ant qu'à l'anglais y recevront des soins particuliers afin de les mettre en peu de temps à portée de suivre le Cours des études en français avec autant d'avantages que les jeunes créoles.

Les prix de la pension et de l'instruction pour les jeunes personnes à demeure est plus ou moins élevé suivant leur âge.

Quoique sûre de pouvoir dignement répondre à la confiance des parents qui lui confieront l'éducation de leurs enfans, Madame Montilly croit devoir se conformer à un usage établi en désignant les personnes qui désireraient prendre des informations, à

Nouvelle-Orléans,	Messrs. P. Soulé, D. et Alex. Prieur, E. A. Canon, T. Ryme, Sam. Locke,
Thibodeaux ville, (La fourche Intérieure)	M. et Mme Lefort
Porte Coupée,	Mme Lacroix.
17 nov—1y	M. et Mme Ternan.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. 1, de la ville de la Nouvelle-Orléans.
Séance du lundi 8 novembre 1841.

RESOLU, Que le Maire soit invité à faire publier dans deux gazettes de cette ville, que la Municipalité No. 1 fera vendre à l'encan, par F. Dutillet, jeudi, le 2 décembre prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-après désignées, aux termes et conditions ci-après, savoir:

Le prix des adjudications sera payable, un dixième à soixante jours, et le reste à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du comité de finances, et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, avec la stipulation de la clause de non aliénando. Les lauréats, en cas de non paiement, devront porter un intérêt de dix pour cent par an, à dater de leur échéance jusqu'au paiement, et il est entendu, cependant, que cette clause ne pourra pas être interprétée de manière à autoriser aucun retard dans le paiement d'aucun des billets à leur échéance respective.

1o 19 lots dans l'îlet No. 20, ci-devant tenu à bail par M. Cawley, bornés par les rues de la Douane, Bienville, Tremé et Marais.

2o 4 lots dans l'îlet No. 18, borné par les rues du Canal, de la Douane, Franklin et Tremé.

3o 7 lots dans l'îlet No. 27, borné par les rues du Canal, de la Douane, Tremé et Marais.

4o. 9 lots dans l'îlet No. 28, borné par les rues du Canal, de la Douane, Marais et Villeré.

5o. 6 lots dans l'îlet No. 27, borné par les rues du Canal, de la Douane, Villeré et Robertson.

En tout, 45 lots.

Résolu que le voyer est par le présent requis de faire un plan des dites propriétés, et de le déposer dans la Bourse St. Louis.

Signé PAUL BERTUS, Recorder
Approuvé le 10 novembre 1841.
Signé WM. FREBET, Maire.
Pour copie conforme.
S. W. WATERS, Secrétaire.

En vertu de la résolution qui précède, avis est donné que jeudi prochain, 2 décembre, à midi, à la Bourse Saint Louis, F. Dutillet, encanteur de la Cité, Municipalité, procédera à vendre à l'encan les quarante six lots de terre désignés dans ladite résolution, aux termes et conditions qui y sont mentionnées.
Nouvelle-Orléans, le 11 novembre 1841.
12 nov—24 Wm. FREBET, Maire.

A LA VILLE DE PARIS.
MAGASIN DE CONFIANCE,
Encoignure Royale et Orléans, maison de Mr Vignié.

A. BARRAULT, a l'honneur d'annoncer au public qu'il fera l'ouverture de ses salons de barbe et de coiffure dimanche prochain, 28 du courant et qu'il n'a rien négligé pour la propreté et la commodité des personnes. Il vient de recevoir par les derniers arrivages un grand choix de parfumerie à vendre en gros et une eau pour teindre cheveux, favoris et moustaches à la minute et garantit que cette eau ne nuit en rien à la peau et à la vue des personnes qui en feront usage. 27 nov

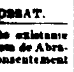

A VENDRE—Une habitation située à deux milles de la Nouvelle-Ibérie, dans la paroisse St-Martin, comté d'Attakapas, Etat de la Louisiane, contenant environ 1000 arpents, 200 environ desquels sont entourés. La dite habitation fait face sur le lac communément appelé *Lac Tasse*, et mesurant environ trois milles de largeur sur 6 milles de profondeur. Les bâtisses actuellement existantes sont en parfait état, particulièrement la maison de maître qui mesure 60 pieds carrés. La partie basse de cette maison est en briques, l'étage supérieur est en planches.

Pour plus de renseignements, s'adresser au dr. L. J. Smith, Nouvelle Ibérie, ou à
CH. DEBLANC & DARBY Jr.
23 nov—1m 42 et 43 Nouvelle Levée.

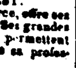

A LOUER—Le magasin rue des Magasins près celle de Poydras, maintenant occupé par MM. Arthur Fulton & Co. S'adresser à la banque de Carrolton. 17 nov

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

LE soussigné secrétaire des commissaires liquidateurs soussignés et dûment autorisé à cet effet, invite tous ceux qui pourraient être dûs de se présenter pour recevoir, avec leurs créances et documents à l'appui, les personnes qui doivent à la Compagnie devront se présenter pour payer, si elles désirent éviter les poursuites qui seront exercées contre elles après la publication de cet avis pendant quinze jours.
Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1841.
24 nov—15 CH. W. HORNER, 17, rue Royale.

LE soussigné continuera les affaires de commission, pour son propre compte. Son Bureau est au No. 2 Front-Levée. Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1841.
9 nov—1m JULES DOSSAT.

DISSOLUTION—La société en commandite existante autrefois entre les soussignés sous le nom de Abraham Davega, est, dissoute aujourd'hui par consentement mutuel.

Toutes les dettes contractées par cet établissement seront payées par J. S. McFarlane, et les personnes qui doivent à cette société paieront à ce dernier.
Nouvelle-Orléans, ce 6 novembre 1841.
ABRAHAM DAVEGA,
7 nov—3 J. S. McFARLANE.

INDIENNES Françaises, à trois escalins l'aune, à vendre par BENJ. LACOSTE,
26 n 183 rue Royale entre Conti et St Louis.

AGENCE DE PRODUITS DE L'OUEST.

MR. ROBITAILLE, No. 77, rue du Commerce, offre ses services aux acheteurs et aux vendeurs. Ses grandes connaissances dans ce genre de commerce lui permettent d'offrir au public toute espèce de garantie dans sa profession.

Conditions: Pour les vendeurs 1 pr. ct., pour les acheteurs 1 1/4 pour cent net sur les commissions. 1 oct

DAGUERREOTIPE.

ON vendra un Daguerréotipe perfectionné, avec plaques et accessoires, et l'on démontrera la manière de s'en servir avec succès. S'adresser à
27 nov G. LIENME, 50, Toulouse.

COUVERTURES, Flanelle et Satinet—Un grande variété récemment reçue et à vendre à bas prix par
27 nov A. C. LABATT, 8, rue Magasins.

COTON Lowell pour nègres, idem blanc et écru; Indiennes &c., de toutes qualités, récemment reçu et à vendre par A. C. LABATT, 8 rue Magasins. 27 n

BAS et gants—Un grand assortiment à vendre à des prix excessivement bas, par A. C. LABATT,
27 nov 8, rue Magasins.

CHALES—Une caisse chales thibet, en couleurs assorties et richement brodés en soie avec frange crêpée, récemment reçus de France, à vendre par B. & A. SOULIE,
26 nov 45, rue Bienville, au 1er.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE.
Nouvelle Orléans, 29 novembre 1841.

CETTE Banque tire sur Paris.
29 n [illegible] Caissier.

AMIDON—50 caisses en débarquement du navire Trenton, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane.

BEURRE et Fromage—25 barillets et 30 caisses en débarquement du navire Huntsville, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane.

HUILE de graine de coton demandée—Nous paierons comptant 10,000 gallons huile de graine de coton.
29 n TUFTS & HOBART, 20, Douane.

MORUE et maquereaux—[illegible] caisses et [illegible] maquereaux No. 1, 2 et 3, à vendre par TUFTS & HOBART.

MEUBLES—[illegible] par W. A. [illegible], rue du Camp.

POUR LA HAVANE.

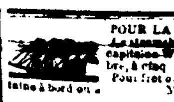

Le steamboat bon marcheur ALABAMA, capitaine Windle, partira samedi 4 décembre, à cinq heures P. M., positivement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à MERLE, BUYLE & co, 16, Vieille Levée.

Le prix du passage devra être payé avant qu'il soit arrêté; on ne recevra pas de paquet à moins qu'il ne soit accompagné d'un bill d'embarquement et le fret payé.

Les passagers se procureront leur passeport auprès du Consul Espagnol. 30 n

POUR GALVESTON [Texas]

Partant dimanche prochain 5 de décem, à 10 heures.

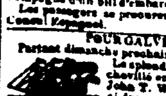

Le splendide navire à vapeur doublé et chevillé en cuivre, NEW YORK, capit. John T. Wright, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de superbes aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Bienville, ou à BOGERT & HAWTHORN,
27 nov 63, rue Gravier.

POUR LA HAVANE.

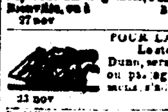

Le steam ship CLARION, capitaine Dunn, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de superbes emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
23 nov R. GRONING & Co.

POUR PORT-HUDSON, LITTLEROCK et tous les ports intermédiaires.

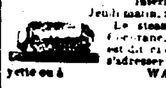

Jeudi matin, 2 décembre, à 10 heures A. M. Le steamer JOHN JAY, capitaine R. Cochrane, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue Lafayette ou à WALTON & COCKAYNE,
26 et 28, Nouvelle-Levée.

On prendra du fret pour toutes les habitations sur la rivière Rouge. 30 n

POUR ST-LOUIS, ALTON & QUINCY.

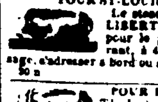

Le steamer à passagers GODDESS OF LIBERTY, capitaine C. G. Pearce, partira pour le port ci-dessus mardi 30 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CH. C. SACKETT & Co,
30 n 38 Poydras.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

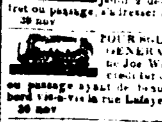

Le bateau à vapeur GENOA THE WEST, capitaine [illegible] partira jeudi 2 décembre, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
30 nov STETSON & AVERY.

POUR St-LOUIS et ALTON—

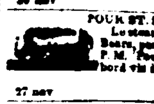

Le steamboat GENERAL LEAVENWORTH, capitaine Joe White, partira positivement mercredi 1er décembre à 4 heures. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Lafayette ou à JOHN K SHAW & co.
30 nov 34 rue Poydras.

POUR ST. LOUIS & ALTON.

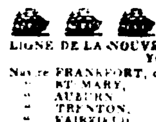

Le steamer MARY TOMPKINS, capt. H. Sears, partira mardi 30 du courant, à 6 h. P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras ou à
JOHN K. SHAW & Co.
27 nov 34 rue Poydras.

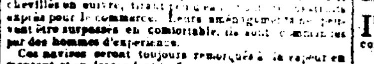

LIGNE DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET NEW-YORK.

Navire FRANKFORT, capitaine [illegible] Russell.
" ST MARY, [illegible]
" AUBURN, [illegible]
" TRENTON, [illegible]
" FAIRFIELD, J. L. Wells.

Tous ces navires sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, construits à New-York expressément pour le commerce. Leurs aménagements ne peuvent être surpassés en comfortable, ils sont commandés par des hommes d'expérience.

Ces navires seront toujours remorqués à la vapeur en montant et en descendant le fleuve.
Pour fret ou passage, s'adresser à
30 nov J. W. STANTON & Co, 36, Poydras.

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier LEWIS CASS, cap. Hawley est maintenant en chargement et sera expédié sous peu. Pour fret et passage s'adresser à LEVI H. GALE, 96 Commune.

POUR NEW-YORK

Le navire FAIRFIELD, capitaine James L. Wilson, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et assuré à bord, sera expédié sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St-Joseph ou à J. W. STANTON & Co.
30 n

POUR MOBILE.

La goëlette fine voilier LOUISIANA capit. Ely, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.
30 n

POUR TAMPICO.

Le brick APALACHICOLA, capitaine Cormier, partira sous peu pour le port ci-dessus, pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
30 nov CAPDEVIELLE & CUCULLU, 54 Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de 1re classe doublé et chevillé en cuivre, QUEEN, capitaine Hesseman est maintenant prêt à recevoir du fret et sera expédié sous peu.
Pour fret s'adresser à G. HEWES & Co 30 n

POUR FRET OU CHARTE—Le beau navire de première classe [illegible] pour un port en Amérique [illegible] s'adresser à WM HENRY PARKS 22 rue St Charles.
30 nov

POUR NEW-YORK

Pour partir Mercredi 1er décembre.
Le navire fin voilier MISSISSIPPI, capitaine Hullard, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement et sera expédié comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF,
26 nov 70, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.

Le navire LOUISVILLE, capt. Hunt, actuellement en chargement, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF,
30 nov 70, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.

Pour partir samedi 4 décembre. Le navire JAMES EDWARD, capitaine W. Howard, ayant une partie de son chargement arrêté et assuré, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à FOSDICK & BROTHER.
30 nov

POUR LIVERPOOL.

Le navire ST. CLOUD, capitaine Emerson, est maintenant en chargement et sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à
30 n S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier BONSHOLM, capitaine Daniel Nason, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 250 balles coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
29 nov 96, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE.

Le barque fine voilier SARAHAND, capitaine [illegible] s'adresser à G. BEDFORD & BECK.

POUR NEW-YORK—Le [illegible] navire SOLON, capitaine [illegible] ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la Presse d'Orléans ou à
29 nov FOSDICK & BROTHER, 66, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.

Le Barque BRAD FERRY cap. Chase ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
30 nov G. BEDFORD & BECK 24 rue de la Douane

POUR BOSTON.

La barque CASPIAN capitaine Billings partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
30 n G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

POUR PORT LEON ET ST MARKS—Le [illegible] BURLINGTON, [illegible] mercredi prochain. Pour [illegible] s'adresser à bord en face de la [illegible] ou à [illegible]
27 nov

POUR BOSTON Le navire KENTUCKY capitaine Rogers, partira mercredi. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à HARROD & DARLING,
27 nov 49, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le navire LUCY, capitaine Murphy, sera expédié sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et assuré à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à HARROD & DARLING,
27 nov 49, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK.

L'élégant paquebot, navire, JAMES EDWARD capitaine W. Howard, ayant une partie de son chargement engagée et assuré à bord, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face de la presse d'Orléans ou à FOSDICK & BROTHER, 66, rue du Camp.

POUR ALEXANDRIE—Le fin [illegible] classe, VIRGINIA, capitaine [illegible] partira sous peu, pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 96, Commune.
26 nov

POUR MOBILE, partira demain.
Le goëlette LUTITIA, capt. Schinkel, partira sous peu, pour fret, s'adresser à
25 n J H ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR LE HAVRE.—Le navire de première classe, ST. LEON, capt Whiting, a besoin de 200 balles pour terminer son chargement, pour fret de quelles, ou passage, s'adresser à
24 nov S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR TOBASCO—La goëlette SHAMROCK capt. McCoy, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à J. M. CABALLERO, 22 Vieille Levée.

POUR VERA-CRUZ.

LA goëlette WATER WITCH, capitaine J. Arnoux, partira positivement Mercredi, 24 courant, pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 54, Vieille Levée.
22 nov

POUR BORDEAUX.

Le beau brick de première classe AMERICA, capitaine Stephenson, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira du 1er au 5 du mois prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis de la rue du Quartier, ou à HERBAULT FRERES,
19 nov 79, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe TAGLIONI, capitaine Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et assuré à bord, partira le 1er décembre prochain. Pour la balance du fret ou passage ayant de beaux aménagements s'adresser au capitaine à bord ou à
12 nov CHEVREMONT & Co 53, Royale.

WHITMAN & McNAIR,
ENCANTEURS,
No. 29, rue St. Charles, encoignure Commune.

Vente de marchandises en magasin tous les Lundi, Mercredi et Vendredi.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils ont reçu par les navires Taglioni et Louis XIV venant du Havre, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES FRANCAISES, telles que:
Soieries en toute qualité,
Mousselines de laine do
Crêpe rachel do
Robe foulard,
Broderie en tout genre,
Bonnets en chenille, et à la renaissance,
Fichus en velours et en soie, assortis,
Chales indes, do. en satin,
Do cachemires français,
Do Thibet, 6/4 et 7/4,
Do Satin laine, noirs à large bordure 8/4,
Do Ka mermos 5/4, 6/4, 7/4 do broché,
Do broché en tout genre,
Do Tartan 4/4, 5/4, 6/4.
Velours en couleur assortis,
Des foulards cerah,
Merinos en couleur,
Parapluies et parasols assortis,
Gants de peau en tout genre,
Do. Filet Egyptien et autres,
Dentelle noire et blanche, assortie,
Mouchoirs batiste brodés, do à rivières, do en couleurs,
Mouchoirs Madras,
Casquettes d'enfans en tout genre,
Cabotte do de
Cravatte satin broché,
Do de mérinos et cachemire brodé,
Couvertures en laine pour enfans,
Verres [illegible]
Et un [illegible] assortiment général d'autres marchandises qu'elle offrent à vendre à des prix très modérés chez L. VALLEE & Co
Encoignure Dumaine et Royale et Ste. Anne et Royale
19 nov—1m

LANGUE ANGLAISE.

M. DE VERE, avantageusement connu dans cette ville comme professeur d'anglais, a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient apprendre cette langue, qu'il donne des leçons en ville, ou chez lui. L'écriture, le calcul [illegible] et la tenue des livres [illegible] de quatre mois les personnes [illegible] anglais.
[illegible] de 7 à 10 heures, à son domicile rue Toulouse, No. 86. 26 nov—4

O[illegible] W. No. 88. 29 nov—4

[illegible] J. M. RICULFI & Co.
45, rue Toulouse

VENTES [illegible]

PAR VINCENT & [illegible]

IL sera vendu aujourd'hui [illegible] dinde de saison
Aussi—3 caisses [illegible] bas et brodequins.
Conditions comptant.

PAR VINCENT [illegible]

IL sera ajouté au stock de lundi vente par [illegible] jeudi 2 décembre [illegible]
Chemises rayées, [illegible] coton, chemises blanches de coton [illegible] de qualité.
Conditions à la vente.

VENTE PAR COLIS DE MARCHANDISES SECHES
PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu jeudi prochain 2 décembre à 10 heures à leur magasin d'encan:
20 caisses indiennes,
20 caisses bas,
10 balles [illegible] blanche et rouge,
10 balles [illegible]
Casimirs, draps, [illegible] toile blanche, &c &c.

SAVON [illegible] VINCENT [illegible] sur la Levée [illegible] No 13 [illegible]
Envir. à 1300 sacs à sel [illegible] de Liverpool. Conditions—comptant.

Meubles et autres.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mercredi matin, 1er décembre à 10 heures 1/2, à l'encoignure des rues du Camp et [illegible]
Plusieurs lots de meubles, marchandises sèches, malles de voyage &c. &c.
Aussi 20 Colis tabac de différentes marques,
15 sur le bord,
14 [illegible]
95 [illegible]
100 caisses [illegible]

PAR J. B. SLACHE

IL sera vendu [illegible] St. Louis, [illegible]
Le bail [illegible] courant.
Conditions à la vente.

PAR J. B. SLACHE

IL sera vendu mercredi 1er décembre [illegible] à son magasin d'encan, No. 25 [illegible]
16 douzaines casquettes en feutre.

VENTE DE SYNDIC.
PAR M. BARNETT, Encanteur.
Faillite de Dupuy contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse—et, daté du 26 novembre 1841, seront vendus lundi 6 décembre, à 10 heures A. M., sur les lieux, rue [illegible] No. 115, les biens cédés par le failli [illegible]
[illegible]

PAR J. B. SLACHE

IL sera vendu, sans réserve, mardi [illegible] à son magasin No. 25 [illegible] comptant.
30 barils vieux madère.
5 do vin blanc de Grave [illegible]
Conditions à la vente.

PAR J. B. SLACHE

IL sera vendu, mardi 30 du courant, à [illegible] Faubourg [illegible] sur la levée [illegible] en débarquement [illegible] venant de Bordeaux.
Conditions à la vente.

PAR J. A. BEARD & Co
Vins supérieurs.

IL sera vendu à l'encan mercredi, 30 [illegible] de l'après-midi, au magasin [illegible]
G D R C 9 boucauts de [illegible] supérieur, importés à Charleston [illegible]
Aussi—30 caisses vin vieux de Xérès.
Conditions, comptant.

PAR J. B. SLACHE

IL sera vendu mardi, 30 du courant à midi à la Bourse [illegible] Lou à entre Chartres et Royale,
Le bail pour onze mois à partir du 15 [illegible] deux beaux magasins à trois étages au dessus du chaussée, situés rue Toulouse entre Chartres et Levée.
25 nov

Succession de [illegible]
PAR J. A. BEARD & c.

[illegible]

PAR R. SYKES.

IL sera vendu lundi 27 décembre 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'une résolution du Conseil de la municipalité [illegible] en date du 23 de [illegible] mois.
Trois lots de terre, formant la partie [illegible] Canal, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée et Commune.
Le lot No. un, 10 pieds 2 pouces sur la rue du Canal [illegible]
[illegible]
Les actes de vente seront passés par devant le notaire de la municipalité aux frais des acquéreurs.
29 nov—[illegible]

PAR M. BARNETT &c.

IL sera vendu [illegible] Bourse St Louis.
[illegible]
Les édifices qui sont dessus, [illegible] sont parfaitement construits [illegible]
[illegible]

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de VICTOIRE GALL [illegible] divorcée de [illegible]
[illegible]
Conditions—Un quart comptant et la balance à trois, douze et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction, sûres par hypothèque et portant intérêt à raison de [illegible] pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register.

NE. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant [illegible]

SUCCESSION de Mme. Louise [illegible]
[illegible]
Annette, griffonne [illegible] de ans, domestique de maison, et [illegible]
Eulalie, mulâtresse âgée d'environ [illegible] domestique de maison.
Alfred, mulâtre [illegible] domestique de maison et [illegible]
Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à six et douze mois en billets endossés [illegible]
W. F. C. DUPLESSIS, Register.

SUCCESSION de Marc Poncel [illegible] registre des Testaments [illegible] à une heure P. M. à la Bourse [illegible] rues Chartres et Royale [illegible] en date du 16 novembre 1841 [illegible] de la succession de Marc Poncel [illegible]
Cinquante neuf actions dans l'[illegible]
Améliorations.
Conditions—Comptant.
1 nov W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

OUVERTURE DE MAGASIN.
LANGE, AINÉ,
46 rue Conti, entre Chartres et Royale

C'EST [illegible] que M. LANGE [illegible] recevoir [illegible]
Les camées, [illegible]
Manteaux en velours [illegible]
Echarpes et [illegible]
Châles do do [illegible]
Canezous en velours, garnis en passementerie et chenille;
Fichus, tous de cols et collets, en velours, en satin, brodés et en peluche de soie nouveaux;
Tabliers en soie;
Gants filet de soie dits Egyptiens [illegible]
Mouchoirs à rivières garnis de dentelles;
de batiste [illegible]
Manchettes de tulle et [illegible]
Cols guipure et [illegible]
Canezous [illegible]
Mousselines [illegible]
Jaconas;
Bonnets de [illegible]
Tours de [illegible] montées,
Soieries [illegible]

AVIS—Les créanciers, payeurs et le public sont prévenus qu'à dater de ce jour M. Laure Courajon n'est plus employé par moi.
29 nov—10 [illegible]

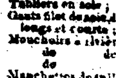

UNE [illegible] à vendre [illegible] S'adresser à bord du [illegible] vis à vis la [illegible] marché aux légumes.
27 n JAMES E WOODRUFF, 70, rue du Camp.

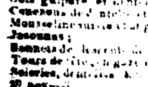

VACHE LAITIERE—Une excellente vache [illegible] S'adresser au [illegible] JAMES E. WOODRUFF, 70, Camp.

$ 25 DE RECOMPENSE.

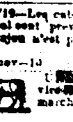

PARTI marron de chez le soussigné [illegible] le nègre CHARLES, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, teint rouge [illegible] [illegible] il avait lors de son départ un [illegible] La récompense ci-dessus sera payée pour sa restitution.
28 n—3f

A LOUER—Plusieurs bureaux [illegible] chants. S'adresser à W. F. RAYNAL,
6 nov—2w Secrétaire.